

Délibération n°6	Conseil Municipal du 15 septembre 2015					
Service juridique	Domaine de compétence : Domaine public mobilier					
<p>Le mardi quinze septembre deux mille quinze à 20 h, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.</p>						
<table border="1" style="width: 20%; margin-left: 10px;"> <tr> <td>Date de convocation : 7/09/015</td> </tr> <tr> <td>Membres présents : 29</td> </tr> <tr> <td>Membres ayant donné pouvoir: 4</td> </tr> <tr> <td>Nombre de votants : 33</td> </tr> <tr> <td>Affiché le 22 Septembre 2015</td> </tr> </table> <p>Présents : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Frédéric CADET, Madame Laurence CARON, Monsieur Lucien BONVOISIN, Monsieur Bagdad GHEZAL, Madame Christelle BEAURAIN, Madame Kathy HANQUEZ, Madame Dominique DELSAUX, Monsieur Sébastien BAILLET, Adjoint, Monsieur Gérard ANDRE, Monsieur Richard KASPRZAK, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Joël DACHICOURT, Monsieur Christian RAMET, Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Charlotte PERRAULT, Madame Angélique COUSIN, Monsieur Pascal THIEBAUX, Monsieur Stéphane SAGNIER, Madame Stéphanie CODRON, Madame Stéphanie DANNE, Monsieur Francis GRAVET, Monsieur Francis LEROY, Madame Marie-Pierre HAGNERE, Madame Monique VAMBRE, Monsieur Jean-Paul HAGNERE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, conseillers municipaux.</p> <p>Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame Martine GHEZAL, Madame Laurie CAFFIER, Monsieur Yvon BRIHIER et Madame Martina DESCHARLES ;</p> <p>Absent excusé : 0</p> <p>Votants : 33</p> <p>Secrétaire de séance : Monsieur Sébastien BAILLET</p>		Date de convocation : 7/09/015	Membres présents : 29	Membres ayant donné pouvoir: 4	Nombre de votants : 33	Affiché le 22 Septembre 2015
Date de convocation : 7/09/015						
Membres présents : 29						
Membres ayant donné pouvoir: 4						
Nombre de votants : 33						
Affiché le 22 Septembre 2015						
Objet : Désaffectation et déclassement de véhicules terrestres à moteur						
Rapporteur : Monsieur le Maire						
Synthèse de la délibération :	Désaffectation et déclassement en vue de la vente ou de la mise au rebut					

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles du Code général de la propriété des personnes publiques,

Considérant :

Que les véhicules suivants sont hors d'état de marche et ne peuvent être remis en état :

- Renault Master immatriculé 5114 SP 62 (Moteur hors service),
- Peugeot 206 immatriculé 1352 WG 62 (Moteur hors service),

- Peugeot Partner immatriculé 3096 TK 62 (corrosion perforante),
- Ford Courier immatriculé 4378 VT 62 (coût de réparation trop élevé par rapport à la valeur vénale),
- Tracteur Case International 533 immatriculé BH-715-HJ (Pont arrière hors service).

Que ces véhicules ne peuvent, dès lors, être utilisés comme véhicules de service par les agents communaux,

Que ces véhicules n'ont donc plus d'utilité pour la commune,

Que ces véhicules n'ont plus comme valeur que le prix de la ferraille dont ils sont constitués,

Que ces véhicules auront dès lors comme destination la vente en l'état, ou la mise à la ferraille,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de désaffecter les véhicules terrestres à moteur cités qui ne sont plus utilisés par les différents services de la commune et les sortir de l'inventaire de la commune,

La délibération est adoptée par **33 voix pour.**

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

*Délibération rendue exécutoire
en vertu de sa publication
et de sa transmission au Contrôle de
légalité le (voir visa)*

Le Maire

Philippe Fait

La présente délibération peut faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

- d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
- d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille



REÇU LE

- 5 OCT. 2015

SOUS-PREFECTURE
de MONTREUIL-sur-MER

